



RMC ALUMNI ASSOCIATION INC L'ASSOCIATION DES ANCIEN(NE)S DES CMR

FORMULAIRE DE PROCURATION
POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES VOTANTS DE
L'ASSOCIATION DES ANCIENS ÉTUDIANTS ET ANCIENNES ÉTUDIANTES DES COLLÈGES
MILITAIRES ROYAUX DU CANADA INC. (« ASSOCIATION DES ANCIEN[NE]S DES CMR »)
QUI SE TIENDRA À 13:00 H (HEURE DE KINGSTON, ONTARIO) LE
VENDREDI 27 OCTOBRE 2023 (L'« ASSEMBLÉE »).

LA PRÉSENTE PROCURATION EST SOLLICITÉE AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
L'ASSOCIATION DES ANCIEN(NE)S DES CMR.

Les présentes font référence à la circulaire de l'assemblée générale annuelle de l'Association des ancien(ne)s des CMR datée du 27 septembre 2023, qui peut être modifiée ou complétée de temps à autre conformément à ses modalités (la « **circulaire** »). Les termes clés utilisés aux présentes et non définis dans celles-ci ont le sens qui leur est attribué dans la circulaire.

Par les présentes, la personne soussignée (le « **membre votant** »), à titre de membre votant(e) de l'Association des ancien(ne)s des CMR, désigne George Lundy, président du conseil d'administration de l'Association des ancien(ne)s des CMR ou, en lieu et place de celui-ci, _____, en tant que mandataire de la personne soussignée, conférant ainsi audit mandataire les pleins pouvoirs de représenter la personne soussignée ainsi que d'agir et de voter en son nom dans le cadre de l'assemblée, ou dans le cadre de toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report de celle-ci, en ce qui concerne les questions suivantes et toute autre question qui pourrait être dûment soumise à l'assemblée, ledit mandataire étant investi à cette fin des mêmes pouvoirs que ceux dont aurait disposé le soussigné s'il avait été présent à l'assemblée :

(Une seule case doit être cochée par les membres votants pour chacun des points 1 et 3 et cochez également une seule case pour chaque personne au point 2 ci-dessous)

	POUR		CONTRE
1. Nombre d'administrateurs :			
Fixer le nombre d'administrateurs à dix-sept (17).	<input type="checkbox"/>	OU	<input type="checkbox"/>
2. Élection des administrateurs (pour une durée établie dans la circulaire) :	POUR		CONTRE
Jill Carleton	<input type="checkbox"/>	OU	<input type="checkbox"/>
Nicolas Desjardins	<input type="checkbox"/>	OU	<input type="checkbox"/>
DS (Pal) Mann	<input type="checkbox"/>	OU	<input type="checkbox"/>
Bryn Weadon	<input type="checkbox"/>	OU	<input type="checkbox"/>
3. Nomination des vérificateurs :	POUR		CONTRE
La nomination de Wilkinson & Company LLP à titre de vérificateurs des états financiers de l'Association des ancien(ne)s des CMR et l'autorisation au conseil d'administration de l'Association de déterminer sa rémunération.	<input type="checkbox"/>	OU	<input type="checkbox"/>

LE SOUSSIGNÉ RÉVOQUE TOUTE PROCURATION ACCORDÉE ANTÉRIEUREMENT EN CE QUI CONCERNE LES AFFAIRES AUX PRÉSENTES.

LE SOUSSIGNÉ CONFÈRE DE FAÇON DISCRÉTIONNAIRE L'AUTORITÉ À LA PERSONNE CI-APRÈS MENTIONNÉE, QUI VOTE ET AGIT EN SON NOM, DE VOTER COMME ELLE L'ENTEND EN CE QUI CONCERNE LA QUESTION, EU ÉGARD À TOUTE MODIFICATION OU DIVERGENCE TOUCHANT TOUTE QUESTION FIGURANT DANS L'AVIS DE CONVOCATION ET TOUTE AFFAIRE SOULEVÉE LORS DE L'ASSEMBLÉE. L'INTÉRÊT DU MEMBRE VOTANT SERA DÉFENDU PAR CE MANDATAIRE, SELON LES INSTRUCTIONS DONNÉES QUANT À TOUT VOTE OU BULLETIN REÇU. CEPENDANT, SI AUCUNE INSTRUCTION N'EST FOURNIE EN CE QUI CONCERNE TOUTE QUESTION, LE MANDATAIRE VOTERA CONFORMÉMENT AUX RECOMMANDATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION DES ANCIEN(NE)S DES CMR.

Signé en ce _____ jour de _____ 2023

Nom du membre votant (en caractères d'imprimerie)

Signature du membre votant

Numéro de téléphone du membre votant

Adresse de courriel du membre votant

Numéro de membre votant des Collèges militaires du Canada, le cas échéant

REMARQUES :

- (1) Un membre votant a le droit de nommer une autre personne que celle mentionnée dans cette procuration pour le représenter à l'assemblée. Le membre votant doit exercer ce droit en indiquant dans l'espace fourni le nom de l'autre personne qu'il souhaite voir le représenter. Cette autre personne n'a pas à être un membre votant. Voir les « Modalités du vote » dans la circulaire.
- (2) Si un membre votant vote « POUR » et parmi les candidats aux administrateurs au point 2 ci-dessus, il est également réputé avoir voté pour le reste des résolutions des nouveaux administrateurs, comme indiqué à la page 5 de la circulaire.
- (3) Pour être valable, la présente procuration doit être signée et déposée au plus tard à 13 h (heure de Kingston, en Ontario) le jeudi 12 octobre 2023 ou, en cas de report de l'assemblée, 48 heures (excluant les samedis, dimanches et jours fériés) avant le jour et l'heure auxquels elle est reportée, car il s'agit du délai minimal dans lequel les procurations utilisées lors de l'assemblée doivent être déposées. Les procurations dûment remplies peuvent être envoyées par courriel à info.eVeritas@gmail.com ou par télécopie au 416-947-0866.
- (4) À défaut d'être datée dans l'espace prévu à cette fin, cette procuration est réputée porter la date d'envoi de la circulaire.